

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le **service d'inscription en ligne aux circuits spéciaux scolaires (CSS)** pour l'année scolaire 2023-2024 sera disponible **à partir du lundi 19 juin 2023**.

Le site d'inscription en ligne est **d'ores et déjà ouvert mais uniquement pour l'inscription des élèves en situation de handicap pour un transport adapté (TA)**.

Nous vous remercions donc de bien vouloir **patienter jusqu'au lundi 19 juin 2023 pour les inscriptions sur les circuits spéciaux scolaires**.

Vous pouvez accéder au site à l'adresse suivante : <https://ts.iledefrance-mobilites.fr/inscription>

ou via le portail internet d'Île-de-France Mobilités, rubrique « Titres et Tarifs » puis « *Transports scolaires* » (en bas de la page d'accueil) puis Rubrique « *Des circuits spéciaux scolaires* » puis « *Inscription aux circuits spéciaux scolaires* ».

### **1. Connectez-vous à votre compte**

Vous recevez ce message car votre enfant [ PrenomUsager ] [ NomUsager ] était inscrit au transport scolaire pour l'année scolaire 2022-2023. **Vous disposez donc déjà d'un compte pour inscrire ou réinscrire l'ensemble des enfants de votre famille**.

Pour effectuer votre demande de carte SCOL'R, vous devez vous connecter au site d'inscription en ligne **en utilisant exclusivement l'identifiant ci-dessous**.

Nous vous remercions de **ne pas créer de nouveau compte**.

Votre **identifiant pour vous connecter** est : [ **IdentifiantCompteTransport** ] (Veillez à bien respecter la saisie en minuscules et/ou majuscules)

Si vous avez perdu votre mot de passe, cliquez sur "*Identifiant ou mot de passe oublié ?*". En saisissant votre adresse mail, vous recevrez alors un courriel avec votre identifiant et un lien vous permettant de réinitialiser votre mot de passe. En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter votre organisateur local.

### **2. Effectuez votre demande de carte SCOL'R**

Une fois connecté à votre compte transport :

- Pour renouveler l'abonnement d'un enfant déjà inscrit l'an passé, cliquer sur « *Renouvellement d'une carte SCOL'R* »
- Pour inscrire un enfant n'ayant jamais utilisé les circuits spéciaux scolaires, cliquer sur « *Première inscription aux transports scolaires* ».

Une fois votre demande de transport effectuée (et validée par votre organisateur local, le cas échéant), vous accéderez aux modalités de paiement.

**Après réception de votre paiement**, la carte SCOL'R de votre enfant vous sera transmise **par voie postale à partir du 15/08/2023**.

**Nous vous informons que des frais de dossier de 20€ seront appliqués pour toute demande validée après le 30/07/2023, nous vous encourageons donc à effectuer votre inscription dès que possible.**

Pour toute question, votre **organisateur local [ [AutoriteOrganisatriceLibelle](#) ]** est joignable par courriel à l'adresse :

[ [AdresseMailAOP](#) ]

Nous restons à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches d'inscription en ligne,

L'équipe Transports Scolaires d'Île-de-France Mobilités - Essonne